

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 11128 Numéro SIREN : 751 792 854 Nom ou dénomination : CAVOUR
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 39957

Cavour S.A.S.U.
3 rue de Messine
75008 Paris

Cavour S.A.S.U.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Cailliau Dedouit et Associés

*Cavour S.A.S.U.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
5 avril 2022*

Cavour S.A.S.U.

Siège social : 3 rue de Messine 75008 PARIS

Capital social : 60 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'Associé Unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cavour S.A.S.U. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

*Cailliau Dedouit et Associés**Cavour S.A.S.U.**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
5 avril 2022*

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 avril 2022

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:
Sandrine LE MAO
9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao

Associée

- 1 -**BILAN ACTIF****2050**

Désignation : Cavour
 Adresse : 3 rue de Messine 75008 PARIS

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé	I	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement		AB	AC		
Frais de développement		CX	CQ		
Concessions,brevets,droits similaires		AF	AG		
Fonds commercial (1)		AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
Avances,acomptes immob. Incorporelles		AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		AN	AO		
Constructions		AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage		AR	AS		
Autres immobilisations corporelles		AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE	886	886
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières		BH	BI		
TOTAL II	BJ	886	BK	886	886
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En-cours de production de biens		BN	BO		
En-cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances,acomptes versés/commandes		BV	BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)		BX	BY		
Autres créances (3)		BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		CD	CE		
(dt actions propres)					
Disponibilités		CF	CG	34 621	50 306
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)		CH	CI		
TOTAL III	CJ	34 621	CK	34 621	50 306
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	CW			
Primes remboursées des obligations	V	CM			
Ecart de conversion actif	VI	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	35 507	1A	35 507	51 192

- 2 -	BILAN PASSIF	2051
--------------	---------------------	-------------

Désignation : Cavour

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé :)	DA	60 000	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	866	866
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(11 102)	(1)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(15 684)	(11 102)
acompte sur dividendes			
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	34 079	49 764
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 428	1 428
Dettes fiscales et sociales	DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	1 428	1 428
Ecart de conversion passif V	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	35 507	51 192

COMPTES ANNUELS

CAVOUR SASU

EXERCICE 2021

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS	4
1.1. Présentation de l'activité	4
1.2. Faits marquants	4
1.3. Evènements <i>post</i> clôture	4
2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	5
2.1. Répartition du capital	5
2.1.1. Capital Social	5
2.1.2. Primes et report à nouveau	5
2.2. Variation des capitaux propres	6
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	7
3.2. Immobilisations financières	7
3.5. Intérêts et commissions	8
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
4.2. Immobilisations financières	9
4.3. Créances auprès de la clientèle	9
4.4. Autres créances	9
4.5. Valeurs mobilières	9
4.6. Disponibilités	10
4.7. Charges constatées d'avance	10
4.8. Ecart de conversion	10
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	11
5.1. Capitaux propres	11
5.2. Provisions	11
5.3. Dettes	11
5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses	11
5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
5.3.3. Dettes fiscales et sociales	11
5.3.4. Autres dettes	11
5.4. Produits constatés d'avance	11

5.5. Ecart de conversion	12
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	13
6.1. Revenus d'exploitation.....	13
6.1.1. Prestations.....	13
6.1.2. Autres produits.....	13
6.2. Produits financiers.....	13
6.3. Produits exceptionnels	13
6.4. Charges d'exploitation	13
6.4.1. Autres achats et charges externes	13
6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés	14
6.4.3. Frais de personnel	14
6.4.4. Amortissements et provisions.....	14
6.4.5. Autres charges.....	14
6.5. Charges financières	14
6.6. Charges exceptionnelles.....	14
6.7. Participation des salariés.....	14
6.8. Impôts sur les sociétés	14
7. AUTRES INFORMATIONS.....	15
7.1. Identité société mère	15
7.2. Passif social.....	15
7.2.1. Effectifs moyens	15
7.2.2. Indemnités de fin de carrière	15
7.3. Engagements hors bilan	15
7.4. Echancier des créances et dettes	15

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

1.1. Présentation de l'activité

Cavour a été créée le 25 mai 2012 et a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales et immobilières. Depuis juin 2012, la Société détient 3 parts sociales de Rothschild Martin Maurel S.C.S. et 1 action de Rothschild & Co Asset Management S.C.S. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de l'exercice 2021. La perte de l'exercice 2021 de 15 684,48 euros est imputable à des frais de fonctionnement, notamment des frais administratifs de Rothschild & Co et des honoraires de commissariat aux comptes.

1.2. Faits marquants

La priorité du Groupe R&Co depuis le début de la crise liée à la COVID-19 est la sécurité et le bien-être des collaborateurs et les besoins de ses clients. R&Co et ses filiales ont maintenu un système de travail à distance pour la grande majorité des collaborateurs sans impact majeur sur la productivité. Par ailleurs, le Groupe R&Co a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Dans ce contexte, l'impact global sur le chiffre d'affaires est non significatif. Les surcoûts liés à cette crise sanitaire (distanciation sociale et mesures d'hygiène renforcées), compensés par des économies (déplacements) n'impactent pas le résultat opérationnel significativement.

1.3. Evènements *post clôture*

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2021 n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2022.

2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021

2.1. Répartition du capital

2.1.1. Capital Social

Le capital social se compose de 60 000 parts de 1 euro de valeur nominale entièrement libérées et réparties comme suit :

Parts :

Rothschild & Co 60 000 actions

Total : 60 000 actions

	2020	2021
<u>Capital social :</u>	60 000	60 000

2.1.2. Primes et report à nouveau

Primes d'émission, de fusion, d'apport :

	2020	2021
Primes d'émission :	90	90
Primes d'apport :	776	776
	866	866

Réserve légale :

Néant

Autres réserves :

Néant

Report à nouveau :

	2020	2021
Report à nouveau :	-1	-11 102

Acomptes sur dividendes :

Néant

2.2. Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Primes	RAN	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2020	60 000	-	866	-1	-11 102	49 764
Affectation de résultat				-11 102	11 102	-
Résultat au 31 décembre 2021					-15 684	-15 684
Capitaux propres au 31 décembre 2021	60 000	-	866	-11 102	-15 684	34 079

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 et L123-13 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

Aucun changement comptable n'est intervenu durant l'exercice au sens de l'article 832-2 du PCG.

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	1 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 7 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

3.2. Immobilisations financières

Les titres immobilisés :

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés sont évalués selon les règles générales d'évaluation énoncées aux articles 213-1 à 213-8 du PCG.

Les titres immobilisés sont donc comptabilisés à leur coût d'acquisition.

- *Titres de participation :*

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

- *Titres évalués par équivalence :*

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive peuvent être évalués par équivalence. La valeur d'équivalence des titres d'une société contrôlée de manière exclusive est égale à la quote-part des capitaux propres correspondant aux titres, augmentée du montant de l'écart d'acquisition rattaché à ces titres. Les capitaux propres concernés sont les capitaux propres retraités selon les règles de la consolidation avant répartition du résultat et avant élimination des cessions internes à l'ensemble consolidé.

- *Titres immobilisés de l'activité de portefeuille*

À toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués titre par titre à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, sur la valeur de marché.

- *Autres titres immobilisés*

À la clôture de chaque exercice, la valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Par dérogation aux articles 511-2 et 512-1, les plus-values et moins-values de cession de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont comptabilisées, selon le cas, en produit ou en charge.

Par exception à la règle d'évaluation élément par élément définie à l'article 214-21, en cas de baisse anormale et momentanée des titres immobilisés, cotés, autres que les titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), l'entité n'est pas obligée de constituer, à la date de clôture de l'exercice, de dépréciation à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres. Il n'est pas constitué de dépréciation sur les titres qui font l'objet d'opérations de couverture.

3.3. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

3.4. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

3.5. Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata *temporis*.

En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon les critères :

- la date d'exigibilité ;
- la date d'encaissement ;
- les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata *temporis* sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-03.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant

4.2. Immobilisations financières

Participations au 31/12/2021 :

	Montant du capital	Montant des capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue	Valeur brute comptable	Provision Total	Valeur nette comptable 2021
Rothschild Martin Maurel	35 043 490	383 941 839	NS	885	-	885
Rothschild & Co Asset Mgt Europe	1 818 182	85 191 652	NS	1	-	1
Total				886	-	886

Créances rattachées à des participations :

Néant

Autres titres immobilisés :

Néant

Prêts :

Néant

Autres immobilisations financières :

Néant

4.3. Créances auprès de la clientèle

Néant

4.4. Autres créances

Néant

4.5. Valeurs mobilières

Néant

4.6. Disponibilités

	2020	2021
Compte courant R.M.M. :	50 306	34 621
Total	50 306	34 621

4.7. Charges constatées d'avance

Néant

4.8. Ecart de conversion

Actif :

Néant

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Cf point 2.

5.2. Provisions

Néant

5.3. Dettes

5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts subordonnés et intérêts courus :

Néant

Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit :

Néant

Emprunts, dettes financières diverses, associés :

Néant

5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2021
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	1 428	1 428
Total	1 428	1 428

5.3.3. Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales & sociales :

Néant

5.3.4. Autres dettes

Néant

5.4. Produits constatés d'avance

Néant

5.5. Ecarts de conversion

Passif :

Néant

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Revenus d'exploitation

6.1.1. Prestations

Néant

6.1.2. Autres produits

Néant

6.2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers.

	2020	2021
Produits de participation :	47	63
Total	47	63

6.3. Produits exceptionnels

Néant

6.4. Charges d'exploitation

6.4.1. Autres achats et charges externes

	2020	2021
Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :	1 476	1 505
Autres charges d'exploitation :	8 093	12 249
Total	9 569	13 754

6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés

	2020	2021
Autres :	1 580	1 994
Total	1 580	1 994

6.4.3. Frais de personnel

Néant

6.4.4. Amortissements et provisions

Néant

6.4.5. Autres charges

Néant

6.5. Charges financières

Néant

6.6. Charges exceptionnelles

Néant

6.7. Participation des salariés

Néant

6.8. Impôts sur les sociétés

Néant

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Identité société mère

Identité des sociétés mères consolidant les comptes du Groupe :

Rothschild & Co - 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS

N° SIRET : 302 519 228 00043 - Capital social : 155 465 024 Euros

Rothschild & Co Concordia SAS –23 bis avenue de Messine -75008 PARIS

N° SIRET : 499 208 932 00016 -Capital social : 165 186 696 Euros

7.2. Passif social

7.2.1. Effectifs moyens

Néant

7.2.2. Indemnités de fin de carrière

Néant

7.3. Engagements hors bilan

Néant

7.4. Echancier des créances et dettes

CREANCES ET DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CREANCES				
TOTAL DES CREANCES	-	-	-	-
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 428	1 428		
TOTAL DES DETTES	1 428	1 428	-	-

CAVOUR

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 60 000€
Siège social : 3 rue de Messine, 75008 Paris
751 792 854 RCS Paris

(la « Société »)

Décisions de l'Associé Unique du 22 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux avril, la société Rothschild & Co SCA, associé unique de la société Cavour SAS (l' « Associé Unique ») a adopté les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs pour les formalités

A titre extraordinaire

- Refonte des statuts de la Société
- Pouvoirs pour les formalités

Décisions à caractère ordinaire

Première décision – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, ayant pris connaissance des termes :

- du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte de 15 684,48 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

prend acte de l'absence de charge et dépense non déductibles visées aux articles 223 quater et 39.4 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et

donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Deuxième décision – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant ressortir une perte de 15 684,48 € au compte de « Report à nouveau », qui sera porté d'un montant débiteur de 11 102,47 € à un montant débiteur de 26 786,95 €, et

conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision – Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatrième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Décisions à caractère extraordinaire

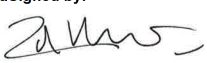
Première décision – Refonte des statuts de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, décide de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les adapter aux dernières évolutions législatives et réglementaires, et notamment au Décret n°2019-1118 du 31 octobre 2019 relatif à la dématérialisation des registres, des procès-verbaux et des décisions des sociétés, et adopte article par article, puis dans son ensemble, le nouveau texte des statuts de la Société dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

Deuxième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Fait à Paris, le 22 avril 2022

DocuSigned by:

70EABC969E78429...

Rothschild & Co SCA

Représentée par Monsieur Alexandre de Rothschild,
Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

Annexe – Nouveaux statuts de la Société adoptés le 22 avril 2022